Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Département de la Seine-Maritime Arrondissement du Havre

Commune de TERRES-DE-CAUX



Délibération nº 3.1.1

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

Objet de la délibération : 3.1.1 Caux Seine Agglo : convention financière pour l'acquisition de matériels de déneigement.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Considérant que la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, dans le cadre de sa compétence voirie, prend en charge un circuit établi avec les communes, sur lequel elle assure le salage et/ou le déneigement des routes en hiver.

Considérant que les communes interviennent, au titre du pouvoir de police du maire, pour ce qui concerne les voies en dehors du circuit de la CVS, pour tout ce qui concerne la sûreté et la commodité du passage,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine a prolongé ses circuits de salage / déneigement vers les communes nouvellement intégrées pour tenir compte de l'extension de son territoire au 1^{er} janvier 2017,

Vu la proposition de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine de permettre à la commune Terres de Caux d'intervenir de façon optimale sur les voies en dehors du circuit en l'équipant de saleuse et lames de déneigement

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le versement d'une aide financière d'un montant maximal de 15.000 € afin de permettre à la commune d'acquérir du matériel de déneigement, adapté aux engins agricoles

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière pour l'acquisition de matériel de viabilité hivernale.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,

Le Maire, an-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le :

2 3 OCT. 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération n° 3.2.1

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents: 28



Objet de la délibération : 3.2.1 Cession de l'emprise foncière du CFA Hortithèque

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois de décentralisation de 1983 ayant permis aux Régions d'être compétentes dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage,

Vu l'ensemble immobilier composant le Centre de Formation pour Apprentis de Fauville-en-Caux constitués des parcelles cadastrées section AD numéros 247, 246, 240, 335, 334, 113, 411, 414 et 415,

Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal de Fauville-en-Caux en date du 27/04/2000 approuvant la résiliation du bail emphytéotique

Considérant les différents statuts juridiques successifs de ces parcelles à savoir :

- Parcelles cadastrées AD numéros 247, 246, 335, 334 appartenant à la commune de Fauville-en-Caux / Terres-de-Caux et faisant l'objet d'un bail emphytéotique d'une durée de 54 ans consenti par la commune de Fauville-en-Caux à l'Etablissement public local d'enseignement agricole (EPLEA) de Seine-Maritime le 3 octobre 1986, résilié en date du 27/04/2000,
- Parcelle cadastrée AD numéro 113 mise à disposition de la Région dans le cadre du transfert de compétence par les lois de Décentralisation,

Considérant le projet de restructuration du CFA Hortithèque par la Région de Normandie,

Considérant que, pour mener à bien la conduite des opérations de restructuration et de construction de nouveaux locaux, la Région veut disposer de la pleine propriété des biens sur lesquels elle construit,

Considérant que, budgétairement, les biens faisant l'objet de la mise à disposition ne sont déjà plus dans l'actif de Terres-de-Caux, et qu'aucun préjudice financier ne peut peser sur la situation comptable et budgétaire de Terres-de-Caux, en référence à la jurisprudence de la Cour Administrative d'Appel de Nancy, Commune de Kirrwiller-Bosselhausen n°04NC00637

Considérant qu'un transfert en pleine propriété ne génère que des opérations d'ordres non budgétaires qui seront comptabilisées par le Receveur Municipal,

Considérant le soutien que veut apporter la commune Terres-de-Caux à la réalisation de la restructuration et à la construction de nouveaux locaux pour le CFA Hortithèque,

Après en avoir délibéré,

CONFIRME la résiliation du bail emphytéotique entre la commune de Fauville-en-Caux / Terres-de-Caux et l'EPLEA de Seine-Maritime,



Suite délibération 3.2.1

DECIDE de transférer en pleine propriété, à l'actif Région Normandie, les biens immobiliers sis sur les parcelles cadastrées section AD numéros 247, 246, 335, 334, précédemment mis à sa disposition, sans contrepartie financière.

DIT que les actes notariés seront confiés au notaire désigné par la Région Normandie et que les frais sont pris en charge par la Région Normandie

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 23

2 3 OCT. 2017

REÇU le :

2 6 OCT. 2017

A la SOUS-PRÉFECTURE
du HAVRE

Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Commune de TERRES-DE-CAUX

Délibération nº 3.2.2

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28



Objet de la délibération: 3.2.2: Lotissement Clos du Moulin Cession des espaces communs

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réalisation d'un lotissement par le Groupe Bertin sis le Clos du Moulin à Fauville-en-Caux, commune déléguée de Terres-de-Caux,

Considérant l'aménagement des voiries, réseaux, espaces verts et bassin de rétention d'eau par le Groupe Bertin dans le cadre des travaux de viabilisation,

Considérant la possibilité de reprendre l'entretien des voiries, réseaux, espaces verts et bassin de rétention d'eau par la commune de Terres-de-Caux,

Considérant la compétence de Caux Seine Agglo en matière de voirie, et de réseaux Eau et Assainissement,

Après en avoir délibéré,

Accepte de reprendre, dans le domaine public, les voiries, réseaux, espaces verts et bassin de rétention d'eau

Dit que la Caux Seine Agglo est compétente pour l'entretien des voies, et des réseaux Eau et Assainissement,

Décide de libérer les provisions de 1.000€ par lot pour les réparations des dégradations éventuelles non identifiées ET gardées sous compte séquestre chez le notaire.,

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés en l'Etude de Maître Hareng à Fécamp

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 25 0CT. 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération n° 3.3.1

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

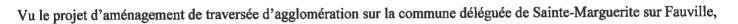
Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

Objet de la délibération: 3.3.1 Sécurisation CD 109

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,



Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de cette voie ?

Vu le projet financier présenté

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet financier tel que ci-dessous présenté

Projet	Montant HT	Taux	Part Département HT	Projet FAL	Par éligible au FAL HT
Maîtrise d'œuvre	14.810,00 €	50 %	7.405,00 €	Sécurité	24.942,50 €
Aménagement	187.533,50 €	73,05 %	137.001,00 €	Aménagement de police	6.500,00 €
Total	202.343,50 €	71,37 %	144.406,00 €	TOTAL	31.442,50 €
		-		30 %	9.432,75 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

RECU le :

Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 25 0CT. 2017



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération nº 3.4.1

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28



Objet de la délibération : 3.4.1 Autoroute A29, sortie n°8 : demande de panneaux TERRES-DE-CAUX

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de réalisation d'une aire de covoiturage à la hauteur de l'accès à l'A29 située sur la commune déléguée de Bermonville – Terres-de-Caux,

Considérant les discussions avec les représentants de la SAPN et de la Direction des Routes du Département de Seine-Maritime concernant la signalisation de « Terres-de-Caux » en sortie n°8 de l'A29

Après en avoir délibéré,

DEMANDE à la SAPN qu'un panneau indiquant la sortie « TERRES-DE-CAUX » soit posée en sortie n° 8 de l'A29 dans les 2 sens de circulation,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente,

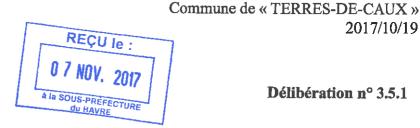
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 2 5 0CT. 2017



Commune de TERRES-DE-CAUX



Délibération nº 3.5.1

2017/10/19

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas. Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michael Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

Objet de la délibération: 3.5.1 Parc éolien sur la commune d'Envronville:

enquête publique: avis

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

d'Envronville

Vu le dossier soumis à enquête publique concernant l'exploitation d'un parc éolien terrestre sur la commune

RECU le :

Vu la charte délibérée lors de la création de la commune nouvelle « Terres-de-Caux » regroupant les communes historiques de Auzouville-Auberbosc -- Bennetot -- Bermonville -- Fauville en Caux -- Ricarville -- Saint-Pierre-Lavis et Sainte-Marguerite-sur-Fauville,

Considérant que la commune de Bermonville avait délibéré en date du 17 septembre 2015 se prononçant CONTRE le projet éolien de la commune d'Envronville (13 voix Contre et 1 voix Pour)

Considérant que la commune de Saint-Pierre-Lavis avait délibéré en date du 30 septembre 2015 en donnant un avis défavorable au projet éolien de la commune d'Envronville (9 voix Contre et 2 abstentions)

Considérant que ces deux communes ont fait cause commune en fusionnant avec 5 autres communes pour constituer la commune Nouvelle « Terres-de-Caux »

Considérant que l'assemblée délibérante de la Commune nouvelle a émis le souhait de ne pas revenir sur les positions des deux conseils municipaux qui s'étaient exprimés

Après en avoir délibéré

DECIDE de confirmer l'opposition au projet relatif à l'exploitation d'un parc éolien terrestre sur la commune d'Envronville

Dit que la présente délibération sera transmise au commissaire enquêteur,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire.

lean-Marc VASSE

1 R NOV. 2017 Envoi au contrôle de légalité le :

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération n° 3.6.1

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

Objet de la délibération: 3.6.1 Frais scolaire 2016-2017 des ULIS – participation des

communes de résidence

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté de la préfectoral du 12 septembre 2016 portant création de la Commune nouvelle Terres-de-Caux à la date du 1^{er} janvier 2017,

Vu le portage de la compétence du dispositif de l'Unité Localisée pour Inclusion Scolaire, au sein de l'école Jean Loup Chrétien, par la Commune de Terres de Caux suite à la dissolution de la Communauté de Communes Cœur de Caux, au 1^{er} janvier 2017,

Considérant la délibération votée séance tenante, concernant l'application de la répartition des frais scolaires 2016-2017 entre les communes de résidence extérieures à l'ancien territoire de la CCCC et la commune d'accueil du dispositif,

Considérant les nouvelles délimitations du territoire de Terres de Caux et de son EPCI la Communauté d'Agglomération Caux Vallée se Seine,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de répartir des frais scolaires de la classe d'ULIS avec les communes extérieures à l'ancien territoire de la Communauté de Communes Cœur de Caux et qui ne dépendent pas du nouvel EPCI la Communauté d'Agglomération de Caux Vallée de Seine, par le biais de signature de convention de participation à compter de l'année scolaire 2017-2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 2 5 007. 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération nº 3.6.2

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents: 28

Objet de la délibération: 3.6.2 Frais scolaires 2016-2017 des ULIS – participation des

RECU le:

2 6 DCT. 2017

la SOUS-PRÉFECTURE

communes de résidence

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal,

Vu la dissolution de la Communauté de Communes Cœur de Caux, en charge des ULIS, au 1er janvier 2017,

Considérant que l'école élémentaire Jean Loup Chrétien accueille une Unité Localisée pour Inclusion Scolaire, et que le choix des élèves ainsi accueillis s'impose à l'établissement par décision de la commission Départementale de l'éducation spéciale,

Considérant que les frais scolaires de fonctionnement de cette classe (activités se rapportant à la scolarité des enfants inclus : transport, restauration) doivent être répartis entre la commune de résidence et la commune d'accueil,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de refacturer une partie des frais scolaires de la classe d'ULIS aux communes extérieures à l'ancien territoire de la Communauté de Communes Cœur de Caux et qui ne dépendent pas du nouvel EPCI la Communauté d'Agglomération de Caux Vallée de Seine, à hauteur de 520 € par élève.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 25 001. 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération nº 3.6.3

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

Objet de la délibération : 3.6.3 Commune déléguée de Ricarville : tarif Ludisports

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Vu l'organisation du Ludisports pour les enfants scolarisés sur la commune déléguée de Ricarville

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer, pour l'année scolaire 2017-2018, le tarif Ludisports à la somme 22,50 € correspondant à 30 séances d'activités

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la séance.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 25 0CT. 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération nº 3.7.1

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

REÇU le :

2 6 OCT. 2017 à la SOUS-PRÉFECTURE 2017/10/19

Objet de la délibération: 3.7.1 ALSH: projet éducatif

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le travail de la commission Enfance, Jeunesse, Scolarité relatif à l'élaboration du projet éducatif 2017-2018,

Après en avoir délibéré

APPROUVE le projet éducatif 2017-2018

DIT que ce projet éducatif sera transmis à la Caisse d'Allocations Familiales

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

2 5 OCT. 2017 Envoi au contrôle de légalité le :

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération nº 3.8.1

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

Objet de la délibération: 3.8.1 Tableau des emplois

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°17 du 9 janvier 2017 fixant le nouveau tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité, à compter du 1^{er} février 2017,

Vu les changements dans les postes d'adjoints d'animations depuis la rentrée scolaire de Septembre 2017

Considérant la convention relative à l'accompagnement des élèves de classes maternelles à bord des véhicules de transport scolaire proposée par le D76, dans le cadre du transport scolaire et nécessitant la présence d'un accompagnateur à bord des dessertes,

Vu l'organisation des ALSH durant les petites vacances scolaires,

Vu les ajustements des temps de travail pour deux agents d'entretien,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la modification du tableau des emplois annexé à a présente.

DIT que les agents d'animation pour l'ALSH seront rémunérés sur la base d'un forfait détaillé comme suit

- ½ Journée : 49,80 €

- Préparation et/ou garderie : 9,96 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 25, 10, 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération nº 3.9.1

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

RECU le :

Objet de la délibération : 3.9.1 Trésor Public : autorisation de poursuite

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1617-54,

Vu le décret 2009-125 du 3 février 2009, relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'autorisation permanente et générale de poursuites ainsi que la fixation du seuil de dispense de poursuites inférieur ou égal à 10€ n'ont pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribuent à les rendre plus rapides donc plus efficaces.

Après en avoir délibéré:

DECIDE d'octroyer, à Monsieur Michel GERARD, receveur municipal, une autorisation permanente de poursuite pour les titres de recette supérieurs à 15 € (sachant qu'il n'y a pas d'opposition à tiers détenteur bancaire en dessous de 130 €), quelle que soit la nature de la créance et la nature des poursuites (oppositions à tiers détenteur, saisies).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 25 0CT. 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération nº 3.9.2

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents: 28

RECU le :

Objet de la délibération : 3.9.2 Convention de Ligne de Trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne Normandie

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Considérant la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Epargne Normandie par la commune déléguée de Fauville en Caux

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2017 portant création de la commune nouvelle « Terres-de-Caux »

Vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Normandie,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer d'un fond de roulement de trésorerie supplémentaire afin de faire la liaison entre les entrées et les sorties monétaires,

Arès en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant maximum de 600.000 Euros dans les conditions suivantes :

Montant : 600.000 Euros
 Durée : 364 jours

Taux de référence des tirages : EONIA + marge de 0.95 %

• Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Frais de dossier : néant
Commission d'engagement : 400 Euros
Commission de gestion : néant
Commission de mouvement : néant
Commission de non-utilisation 0.25 %

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.

Autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,

∖e Maire.

lean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : / 6 NOV. 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération n° 3.9.3

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier

Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby

Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas

Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque

Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre

Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain

Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot

Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents: 28

REÇU le :

Objet de la délibération: 3.9.3 Ouragan Irma: subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal

Considérant la catastrophe survenue le 6 septembre 2017 sur les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, suite au passage de l'ouragan Irma,

Considérant que les dégâts sur ces deux îles sont très importants, que les bâtiments publics sont inutilisables, les maisons détruites, les arbres arrachés et les services de secours eux-mêmes dévastés,

Considérant que les trois ONG (la Croix Rouge Française, la Protection Civile et la Fondation de France) sont mobilisées pour apporter un soutien aux populations sinistrées de ces îles,

Considérant l'importance pour la commune d'exprimer sa solidarité avec les victimes de l'ouragan Irma et de soutenir les opérations d'aides aux populations mises en place par ces associations

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 412,90 € à la Croix Rouge Française

DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire,

Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 2 5 0CT. 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération n° 3.9.4

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

Objet de la délibération: 3.9.4 Association Les Dauphins: subvention de fonctionnement

versement d'un premier acompte

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de l'association « Les Dauphins du canton »,

Vu l'intérêt du développement de cette association,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une convention d'obligations et de moyens entre la commune et ladite association afin d'assurer le bon fonctionnement de ladite association,

Après en avoir délibéré,

Décide de verser, à l'associatio «Les Dauphins du canton», un acompte sur la subvention de fonctionnement 2017-2018 d'un montant de 2500 €, dans l'attente de la signature de la convention actuellement en cours de rédaction,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 25 0CT, 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération nº 3.9.5

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents: 28

Objet de la délibération: 3.9.5 Association Les Océanes: subvention de fonctionnement

versement d'un premier acompte

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de l'association « Les Océanes »,

Vu l'intérêt du développement de cette association,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une convention d'obligations et de moyens entre la commune et ladite association afin d'assurer le bon fonctionnement de ladite association,

Après en avoir délibéré,

Décide de verser, à l'association « les Océanes » un acompte sur la subvention de fonctionnement 2017-2018 d'un montant de 1700 €, dans l'attente de la signature de la convention actuellement en cours de rédaction,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 25 0CT. 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération n° 3.9.6

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

Objet de la délibération: 3.9.6 Association AJFCC: subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu les statuts de l'association « Les Dauphins du canton »,

Vu l'intérêt du développement de cette association,

Vu la réception d'une délégation d'élus de la commune allemande de Grafschaft, commune jumelée avec la commune déléguée de Fauville en Caux le samedi 16 septembre 2017, dans le cadre de la signature de la nouvelle charte avec la commune nouvelle

Après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 525 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire.

Jean-Mara VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 2 1/4 OCT. 2017

Commune de TERRES-DE-CAUX

REÇU le :

2 6 OCT. 2017

à la SOUS-PRÉFECTURE
du HAVRE

Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération nº 3.9.7

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

RECU le :

2 6 OCT, 2017

Objet de la délibération: 3.9.7 Décision Modificative n°3 du budget principal

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°3.1.b d'approbation du BP du budget principal de Terres de Caux le 27 avril 2017,

Vu les décisions modificatives n°1 et 2 votée réciproquement les 6 juin et 14 septembre 2017,

Considérant la délibération n°3.9.6 votée séance tenante pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle,

Considérant les avis des organismes de contrôles réalisant les vérifications périodiques de sécurité de la salle de sport, qu'elles soient électriques, pour les systèmes de sécurité incendie, ou pour le matériel sportif,

Considérant la nécessité de répondre aux obligations pour garantir la sécurité des usagers et permettre la continuité de l'utilisation de la salle,

Considérant l'état d'avancement des consommations de crédits budgétaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Articles	Intitulés	Montants
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépense	s	μ;
023	Virement à la section d'investissement	-30 000
60628	Autres fournitures non stockées	14 386
615221	Entretien de bâtiments publics	12 914
6135	Location biens mobiliers	2 700
6745	Subv. Except. organismes de droit privé	525
Recettes		
6479	Remboursements sur autres charges sociales	525
	0	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépense	es	
2128-147	Autres agencements et aménagements	-30 000
	Solde Opérations	0
Recettes		
021	Virement de la section de fonctionnement	-30 000
U'	0	

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

25 OCT. 2017

Envoi au contrôle de légalité le :



Commune de TERRES-DE-CAUX



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération nº 3.9.8

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier

Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby

Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas

Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque

Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre

Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain

Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot

Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

Objet de la délibération: 3.9.8 Syndicat intercommunal Caux Central: contrôle des bouches

incendie

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et plus particulièrement son article 28;

Considérant l'arrêté n°17-18 du 27 février 2017 approuvant le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie de la Seine Maritime.

Considérant l'intérêt de regrouper les communes du territoire du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central pour mettre en place une convention de groupement de commandes concernant un marché public relatif aux prestations de service pour la réalisation d'un état des lieux de la défense incendie.

Considérant que le syndicat propose de réaliser la cartographie et le schéma communal de défense incendie afin d'identifier pour les communes, les secteurs où la défense incendie est assurée. Un travail sera ensuite réalisé en concertation avec les communes pour définir un programme de travaux visant à couvrir la totalité des territoires communaux en défense incendie,

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de convention à signer entre la Commune de Terres-de-Caux et le Syndicat Mixte Eau et Assainissement du Caux Central afin de réaliser un groupement de commandes concernant un marché public relatif aux prestations de service pour les essais débit et pression sur les points d'eau incendie ainsi qu'un état des lieux des points d'eau incendie. Il est précisé que le marché portera sur les poteaux et bouches incendie ainsi que les mares et bâches incendie.

Adhère au dit groupement de commandes,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme.

Le Maire. **VASSE**

Envoi au contrôle de légalité le :

2 5 OCT. 2017

Commune de **TERRES-DE-CAUX**



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération nº 3.9.9

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations: 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

Objet de la délibération : 3.9.9 Prise en charge des frais de déplacements dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré,

DECIDE la prise en charge par la Commune, des frais de déplacement (transports, hébergement...) dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial

DECIDE le remboursement forfaitaire de ces frais aux élus concernés, dans la limite du montant des indemnités de mission allouées aux agents de l'Etat et sur présentation d'un état de frais, et inscrit les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

> Pour extrait conforme, Le Maire, Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 25 0CT. 2017

Commune de **TERRES-DE-CAUX**



Commune de « TERRES-DE-CAUX » 2017/10/19

Délibération n° 3.9.10

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le treize octobre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidente de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 86

Nombre de conseillers présents : 50

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Alain Hebert, Jean-Michel Mechin, Pascal Lebas, Yvette Levesque, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Didier Lepiller, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Willy Prevel, Joël Lefebvre, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Cyrielle Roschenko, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Nathalie Levesque, Christian Denise, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Michaël Bulard, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

Nombre de procurations : 8

Paule Craquelin ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier Aurélie Mabire ayant donné pouvoir à Mr Pascal Huby Françoise Anne ayant donné pouvoir à Mr Pascal Lebas Christian Durand ayant donné pouvoir à Mme Yvette Lévesque Hervé Gréaume ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre Dominique Lepron ayant donné pouvoir à Mr Jacques Malandain Laurence Masson ayant donné pouvoir à Mme Michèle Pierrot Sylvain Heurtel ayant donné pouvoir à Mr Bruno Delacroix

Nombre d'absents : 28

Objet de la délibération : 3.9.10 Commune déléguée de Sainte-Marguerite-sur-Fauville :

remboursement à la coopérative scolaire

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal,



Vu l'organisation, par la coopérative scolaire du RPI Marthinor, d'un après-midi récréatif pour le Noël des enfants en 2016,

Vu les frais engagés par la coopérative pour cette manifestation, (spectacle, sortie cinéma et friandises)

Après en avoir délibéré,

DECIDE le remboursement des frais engagés à la coopérative du RPI Marthinor, soit la somme de 106,62 €, détaillée comme suit :

Objet	Nombre d'enfants de Sainte-Marguerite sur Fauville	Coût par enfant	Montant total
	Samte-Marguettes	2€	12,00 €
Spectacle	19	4€	72,00 €
Sortie cinéma	20	0,78 €	22,62 €
Friandises	27		

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme, Le Maire.

Envoi au contrôle de légalité le : 2 5 007, 2017